



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

décembre 2010



numéro 40

	Vie Locale	02
	Editorial	03
	Informations Municipales	04
	Agenda 21	05
	Enfance - Jeunesse - Education	06 - 07 - 08 - 09
	Travaux - Urbanisme	10
	Informations Municipales	11 - 12 - 13
	Culture - Tourisme	14 - 15 - 16
	Langue Bretonne	17
	Mémoire Historique	18 - 19 - 20
	Activités et commerces	21
	Expression "Plouay ensemble" et "Plouay pour tous"	22
	Etat-Civil	23

Décembre 2010 - N°40

Directeur de Publication :
Mr Jacques Le Nay

Coordination :
Sylvie Péresse

Crédits photos :
Les services de la Commune -
Le Télégramme - Ouest-France



Traduction et rédaction en breton :
Serge Le Bozec - Henri Le Borgne

Conception et réalisation :
Images et Diffusion - Parc d'Activités Restavy
Plouay - 02 97 33 02 72

Impression :
Imprimerie du Scorff - Plouay - 02 97 33 34 89

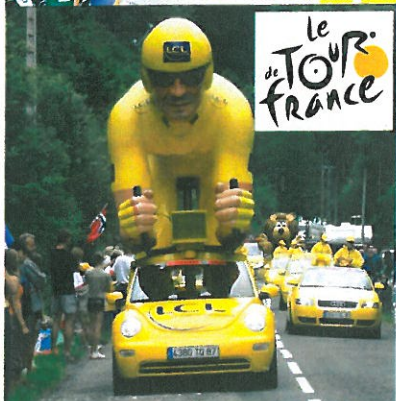
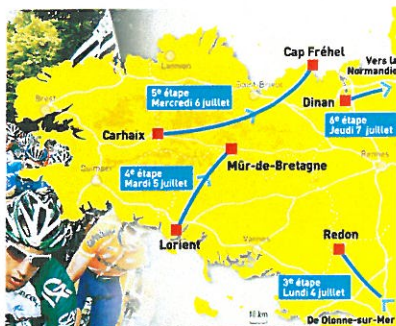
MAIRIE DE PLOUAY

4, Place de la Mairie - 56 240 PLOUAY
Tél. 02 97 33 31 51 - Fax 02 97 33 17 85
E.mail : contact@plouay.fr

Vie locale

La Journée de l'amitié

A l'approche des fêtes de fin d'année, et selon une tradition bien établie, les plus de 67 étaient conviés par le CCAS à un repas, servi par les Trois Châteaux, à la salle des fêtes de Plouay le samedi 20 novembre. Sur les 932 personnes que compte cette tranche d'âge à Plouay (soit 18 % de la population), 280 ont honoré l'invitation du CCAS. Des bouquets ont été remis aux doyens de l'assemblée par Jacques Le Nay, maire, Maryannick Troumelin, adjointe aux affaires sociales et M. Cuenot, directeur du CCAS. La doyenne de cette après-midi festif était Mme Le Grand Joséphine (96 ans) et le doyen François Cravic (92 ans). L'ambiance a été chaleureuse, l'après-midi étant partagé entre plaisirs de la table, chants et danses ou tout simplement conversation, certains nouveaux habitants de la commune ayant par exemple profité de cette occasion pour s'insérer dans la vie sociale de leur nouvelle commune. Les plus de 67 ans qui n'ont pu participer à cette journée recevront un cadeau du CCAS, celui-ci étant distribué par les élus sur la deuxième quinzaine de décembre.



Le Tour de France 2011 à Plouay

Les passionnés de vélo peuvent déjà repérer les meilleurs endroits pour voir passer les coureurs du Tour de France 2011 en Bretagne, lors de la 4ème étape de Lorient à Mûr-de-Bretagne. Après un départ de l'Esplanade de la Cité de la voile à Lorient, la course passera par la RD 769 bis et par Plouay.

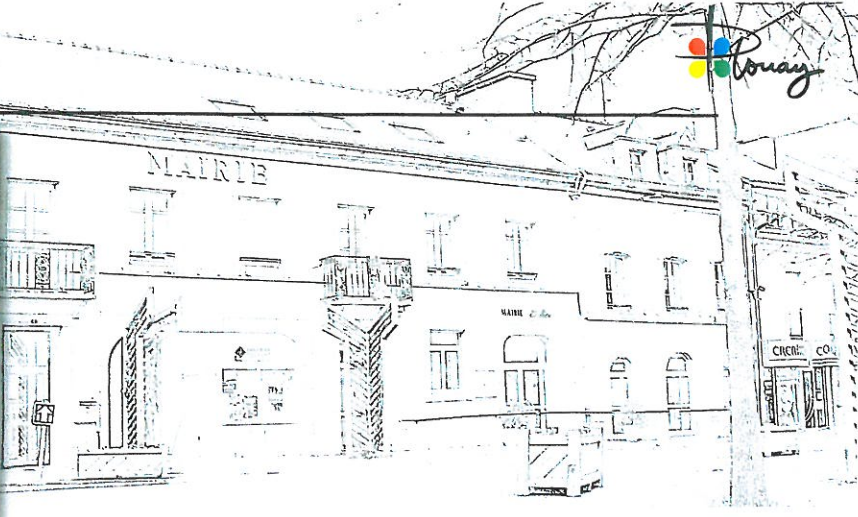
INFORMATIONS PRATIQUES A PLOUAY

Passage de la caravane publicitaire : 11h38

Passage des coureurs à Plouay : 13h20

Itinéraire : traversée du centre ville en direction de Restavy et la route de Quimperlé

L'itinéraire est le suivant : Etape de plaine de 172 kilomètres : Lorient, Plouay, Arzano, Quimperlé, Mellac, Saint-Thurien, Scaër, Coray, Trégourez, Laz, Saint-Goazec, Spézet, Gourin, LaTrinité-Langonnet, Trégornan, Mellionnec, Lescoüet-Gouarec, Silfiac, Cléguérec, Neulliac, Mûr-de-Bretagne.



Le mot du Député-Maire

Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs, chers amis,

Cette nouvelle édition de notre bulletin d'informations municipales est l'occasion de vous souhaiter, au nom de l'ensemble du conseil municipal, tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2011.

C'est également une occasion privilégiée pour faire le point sur les évolutions de la commune depuis le mois de juin et la parution du dernier exemplaire.

Vous découvrirez à sa lecture que les travaux engagés avancent comme convenu. La station d'épuration est dorénavant en fonction et a été inaugurée par monsieur François Philizot, préfet du Morbihan, le 19 novembre dernier. Autre dossier de taille : le centre multiaccueil. Le bâtiment est terminé, sa gestion a été attribuée, après une large procédure de désignation, à l'entreprise Babilou. Il ouvrira ses portes en février 2011. Vous pouvez également observer que les travaux de la gendarmerie vont bon train.

Le bulletin est aussi un moyen pour sensibiliser chacun au civisme. La vie en communauté implique le respect des uns et des autres. Le civisme s'exprime par des gestes élémentaires qui facilitent la vie commune. Ceux-ci peuvent paraître insignifiants. Or trop souvent, des petits actes viennent polluer la vie des habitants de la commune, les exemples sont nombreux : poubelles laissées à des endroits où il n'y a pas de ramassage ou aux abords des containers à verre, véhicules de tout type circulant dans Manéhouarn à vive allure ou encore chiens non-tenus en laisse dans le parc... Il est important à mes yeux que chacun soit partie prenante dans la vie de la cité. Faire preuve de civisme est très certainement un bon début.

Itronezed, Dimezelled, Aotroued, kamaradoù ker,

Me a brofita ag an embannadur nevez-mañ doc'h hor c'hannadig ti-kêr da souhetin deoc'h, a-berzh tud ar c'huzul, ma gwellañ c'hoantoù a yec'hed, a joa hag a brospérité an arbenn doc'h ar blez nevez.

Un degouezh emsavus eo ive da c'hober ar poent àr ar chañjamantoù a zo er gomun a-houde miz Mezheven hag a-houde embannadur diwezhañ ar buletin-maeri.

En ur lenn ar c'hannadig e weloc'h e ya àr-raok al labourioù boulc'het evel ma oa bet grataet. Labourat a ra ar stasion puraat-dour hag igoret eo bet get an aotrou François Philizot, prefed ar Morbihan, d'an 19 a viz Kalann-Gouiañv paset. Un dra a-bouez arall : an ti-degemer evit ar vugale. Achiv eo ar batis, hag an embregerezh Babilou a zo bet karget da ober àr e dro, àr-lerc'h bout bet choazet a-dre meur a unan. Digor e vo dorioù an ti-se e miz C'hwevrer 2011. C'hwi a c'hella gwelet e ya buan a-walc'h labourioù ar jañdarmeri ive.

*Ur moaian da zegas rac'h an dud d'en em santout sitoian eo ar c'hannadig-mañ ive. Bevañ arsambl a dalv respetiñ an eil re hag ar re arall. Tremen a ra ar sivism dre oberoù munut bemdez e'it aesaat ar vuhez voutin. E c'hella seblantout bout dister an dra-se. Nawazh, re lies, tud zo a laka o reuz ba' buhez tud ar gomun dre ober troioù kamm. Bout zo meur a skouer : poubellennoù lezet lec'h n'eus ket moaian d'o serrezh pe ba'tal ar c'honteneurioù-gwer, meur a sort kirri é roulañ re vuan a-barzh park Manéhouarn, peotramant chas n'int ket dalc'het a-bouez ur stag a-barzh ar park-se ...
Me a gav genin ema a-bouez en em santehe pep unan doc'homp lod ba' buhez ar gomun. Diskoueziñ muioc'h a sivism a zo krogiñ mat deja.*

François Philizot



Informations Municipales

Le recensement, chacun de nous compte !

Toute la population de Plouay sera recensée entre le jeudi 20 janvier et le samedi 19 février 2011

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent ainsi adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.



RECENSEMENT
DE LA
POPULATION



Noms de gauche à droite : 1er rang : Adeline Frapper - Sonia Le Roland - Vanessa Bardouil - Enora Le Rolland - Sandra Ferrera - Cindy Le Bail
2ème rang : Marie-Laure Coullin - Mélodie Cocatrix - Marion Baudet - Benoît Kervily - Sonia Guigueno - Virginie Linget.

Contact possible en Mairie de Plouay : Viviane Tanguy tel. 02.97.33.01.02 / Anne Le Brishoual tel. 02.97.33.31.51 - e mail contact@plouay.fr

En 2011, Plouay est recensée. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, vous êtes concernés. Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 20 janvier 2011. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire. Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 19 février 2011.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée. Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

- Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02.97.33.31.51
- Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2011 : www.le-recensement-et-moi.fr
- Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr

Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2010

Aucun scrutin n'est prévu pour la commune de Plouay en 2011, les seules élections de l'année étant les cantonales pour les cantons renouvelés en 2004, il est cependant conseillé de s'inscrire sur les listes électorales dès son installation sur une nouvelle commune. Une fois ses démarches faites, on n'a plus à y penser ensuite !

1 - AVOIR LA QUALITÉ D'ÉLECTEUR

- être de nationalité française
- avoir atteint l'âge de 18 ans (au jour du scrutin)
- jouir de ses droits civils et politiques

2 - AVOIR UNE ATTACHE AVEC LA COMMUNE

- soit un domicile dans la circonscription de vote
- soit une résidence effective et continue de 6 mois au moins dans la circonscription électorale
- soit avoir la qualité de contribuable dans la circonscription électorale



s'inscrire

Modalité d'inscription : Les demandes d'inscription sont recevables dans les mairies durant toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable inclus du mois de décembre. L'intéressé doit se présenter à la Mairie muni d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire avec justificatif de nationalité) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe).



Qu'est-ce que l'agenda 21 ?

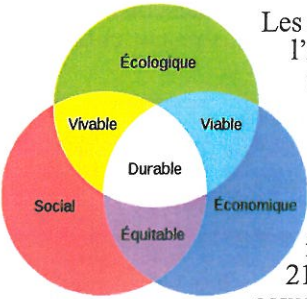
Il fait partie des préoccupations clefs de notre époque mais qu'est-ce que l'agenda 21 ?

L'Agenda 21 (ou Action 21) est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.

Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que : la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets. En parallèle à ce plan d'action, une déclaration sur l'environnement et le développement a été adoptée. Elle énumère 27 principes à suivre pour mettre en œuvre l'Agenda 21.



Cet agenda (faut-il rappeler que ce mot signifie « ce qui est à faire, ce qui doit être fait » en latin ?) se décline sur trois champs (l'écologique, le social et l'économique) ; au croisement de ces champs figurent les enjeux : il s'agit de rendre notre monde viable, viable et équitable et donc durable, « soutenable » dit le terme anglais sustainable.



Les collectivités territoriales sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population : ainsi naît l'Agenda 21 local. « Ces collectivités territoriales jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable » (Extrait du chapitre 28). Les réseaux de villes initient des travaux pour veiller à la mise en œuvre concrète des Agendas 21 locaux. En France, le Comité 21, Comité français pour l'environnement, assure cette mission depuis 1994.

L'Agenda 21 à Plouay

Les objectifs sont d'établir l'état des lieux de la situation actuelle puis mettre en place des actions concrètes sur le territoire de la commune. La reconnaissance officielle de l'Agenda 21 n'est pas une fin en soi.

LE PILOTAGE EST ASSURÉ PAR LE BUREAU MUNICIPAL

son rôle est de :

valider les étapes de la mise en œuvre de l'Agenda 21

valider les actions proposées par le CDD

vérifier les budgets associés aux actions

positionner la réalisation des actions tenant compte du calendrier global

proposer les décisions au vote du Conseil Municipal

LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

son rôle est de :

réfléchir aux actions à mettre en place pour chaque atelier

. organiser la transversalité entre les ateliers

. valider les comptes-rendus des ateliers

. proposer les actions au comité de pilotage

LES ATELIERS DE TRAVAIL SERONT COMPOSÉS DE :

. 1 président et 1 vice-président membre du bureau municipal (voire 1 conseiller municipal)

. des associations représentatives des thèmes couverts par l'atelier

. des institutionnels

leurs objectifs sont :

. inventorier les réalisations effectuées et les projets déjà validés

. établir les diagnostics nécessaires

. proposer les actions d'améliorations en prenant en compte les notions suivantes : Environnement - Economie - Sociétal

Ces ateliers seront au nombre de 4 :

Energies - Economies - Impacts - Patrimoines, ils se réuniront 1 fois par trimestre à partir de début 2011.

La participation et la communication au public s'effectuera par

. la présence de chaque atelier à la journée du printemps de Manéhouarn (Exposition des résultats des réunions)

. écoute des citoyens

. communication dans chacune des publications du Bulletin d'Informations Municipales sur l'avancée des travaux des ateliers.

Illuminations de Noël 2010

Le précédent contrat arrivant à terme, la Commune a lancé au mois de juin dernier une consultation pour le renouvellement des motifs de décoration de Noël. Cette consultation portait à la fois sur de l'acquisition et de la location de motifs.

L'objectif poursuivi par la municipalité est double : d'une part, réduire le coût de la location annuelle et, d'autre part, diminuer la consommation énergétique. C'est pourquoi les aménagements suivants ont été nécessaires :

Suppression des motifs : rues Hélène Le Chaton, Brizeux, place Antoine Le Floch

Diminution de la longueur des illuminations des rues, ex : rues Paul Ihuel (poste)

Les motifs LED dans les rues principales ont été conservés. La durée de location est de trois ans afin renouveler le thème régulièrement.

L'achat de frises éclairage LED a été adopté afin de souligner les bâtiments communaux : espace jeunes, salle des fêtes, maison des

associations, bibliothèque, office du tourisme.

. Les lanternes rues de Bécherel et du Commerce sont également habillées de frises. Ces dernières sont installées à demeure.

. Des comètes multicolores de 45 cm de long s'ajouteront aux cadeaux et guirlandes lumineuses des places de la mairie et de l'église.

Au terme de la consultation et au regard des offres reçues, il a été décidé de retenir la proposition de ADICO de Fay de Bretagne (44), dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse. La Commune a acquis pour 8 792 € TTC de décors et a conclu également un contrat de location sur 3 ans pour un montant annuel de 9 718 € TTC, représentant une

économie annuelle de 10 106 € par rapport au contrat précédent. Des économies d'énergie seront par ailleurs réalisées puisque tous les motifs et frises sont en LED.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes égayées par les illuminations



PETITE ENFANCE : Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) Pomme de Reinette n'ont pas manqué d'activités !

Rencontre intergénérationnelle au Foyer Louis Ropert, vendredi 11 Juin



Cet après-midi convivial animé par le clown Mimiche de l'association « Rêves de Clown » avait pour objectif de créer la rencontre entre les jeunes enfants fréquentant le Relais assistantes maternelles (RAM) et leurs aînés du Foyer Louis Ropert autour d'un petit spectacle.

9 assistantes maternelles, 1 parent et 23 enfants ont participé à cette rencontre. Tous ont été captivés par les facéties du clown même si les plus petits ont mis un peu plus de temps à accepter la transformation de son visage avec la pose du nez rouge. A l'issue de ce spectacle, enfants et résidents ont partagé un petit goûter.

Sortie à l'asinerie de Kergall à Arzano, mardi 15 Juin



Une sortie marquant la fin de l'année scolaire a été proposée le Mardi 15 Juin aux assistantes maternelles, parents et enfants fréquentant le Relais Assistantes Maternelles et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) Pomme de Reinette de la commune.

8 assistantes maternelles, 3 parents et 20 enfants ont répondu à l'invitation. Cette balade a permis aux tout-petits de découvrir une trentaine d'ânes mais aussi de visiter l'élevage de cochons et de lapins. Certains se sont ensuite retrouvés à l'Espace Jeunes pour partager un pique-nique.

Réunion bilan du RAM mercredi 27 Octobre

Les assistantes maternelles de Plouay, Calan et Lanvaudan étaient invitées à participer au bilan du Relais Parents Assistantes Maternelles et à la présentation des perspectives pour 2011. Hélène Miotès, Maire Adjoint chargée de la petite enfance, a présenté l'évolution du chantier de la maison de la petite enfance ainsi que le gestionnaire choisi pour le mutiacueil à savoir la société Babilou. Véronique Delestre, sa directrice régionale, a alors présenté aux assistantes maternelles le groupe Babilou et les structures déjà existantes en Bretagne. Laurence Richomme, responsable du relais parents assistantes maternelles et coordinatrice Petite Enfance, a ensuite dressé un bilan exhaustif du fonctionnement du Relais Parents Assistantes Maternelles. Elle a rappelé l'évolution de la structure depuis son ouverture en 2004 et a évoqué le fonctionnement des ateliers d'éveil avec la mise en place depuis cette année, d'un atelier de motricité sur la commune de Calan une fois par mois.

Visite d'un élevage d'escargot à Plouay, village de Manébaïl, mardi 7 Septembre

En ce début d'année scolaire, les assistantes maternelles se sont retrouvées au village de Manébaïl chez Mme Hello afin de visiter une ferme d'escargots dans le cadre des activités du Relais Assistantes Maternelles.

5 assistantes maternelles et 8 enfants étaient présents. Cette visite, agrémentée de petites comptines, a permis aux jeunes enfants de mieux connaître « cette drôle de petite bête ».



Réunion d'information sur l'IRCEM Le Fauët, jeudi 30 Septembre

Une réunion d'information sur l'IRCEM s'est déroulée à la salle des fêtes du Fauët le Jeudi 30 Septembre pour les assistantes maternelles du Relais de Plouay et de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan.

Cette réunion animée par Sophie Bertrand, intervenante de l'IRCEM, constituait la première action de partenariat entre les deux relais. L'objectif de cette réunion était d'informer les assistantes maternelles sur cet organisme de protection sociale qu'est l'IRCEM mais aussi sur leurs droits à la formation continue, la prévoyance et la mutuelle, dont elles peuvent bénéficier.



RAM - Pomme de Reinette

Responsable : Laurence Richomme - Place de Bécherel - Plouay - Tel : 02 97 33 28 84

LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE : POMME DE REINETTE & POMME D'API



La façade ouest avec la partie accueil du bâtiment



La façade sud et ses baies vitrées

Les travaux de la future maison de la petite enfance sont en voie d'achèvement et son ouverture devrait pouvoir se faire courant février.

CE BÂTIMENT REGROUPE 3 SERVICES :

- . Le Ram, Relais Assistantes maternelles
- . Le LAEP - Lieu d'Accueil Enfants Parents, Pomme de Reinette
- . Le multi accueil- Pomme d'Api

Les différents services travailleront en cohérence avec les attentes des familles, les assistantes maternelles, les services de PMI, la Caisse d'allocations familiales du Morbihan, sous l'égide de la coordinatrice petite-enfance, Laurence Richomme.

Pour tout renseignement, appeler le 02.97.33.28.84

Le Multi-accueil Pomme d'Api et Babilou

Depuis plusieurs années, à Plouay, les attentes des familles, le développement de services diversifiés dédiés à l'enfance et à la jeunesse, ainsi que l'intérêt des élus ont placé la question de l'accueil de la petite enfance parmi les priorités locales.

La création en 2002 du Lieu d'Accueil Enfants Parents Pomme de Reinette (LAEP) a été la première réalisation de la mise en œuvre d'une politique communale en faveur de la petite enfance. L'ouverture du Relais Parents Assistantes Maternelles (RAM) en 2004 a marqué une étape décisive dans la démarche enclenchée. Par ailleurs, depuis son ouverture, le RAM connaît une activité croissante et a développé de nombreuses actions : animations, ateliers, conférences, réunions d'information, sorties découverte. C'est ainsi que deux communes limitrophes Calan et Lanvaudan ont souhaité se rattacher au RAM de Plouay. La Commune de Calan est attachée par convention depuis le 1er septembre 2007 et la commune de Lanvaudan depuis le 1er janvier 2009. Par ailleurs dès 2006, face à une demande croissante, la commune a engagé une réflexion globale en matière d'accueil de la petite enfance. Ainsi une étude diagnostic a conclu à la nécessité d'élargir la gamme des modes de garde avec un service nouveau et complémentaire aux autres existantes. A savoir, le projet de création d'un accueil collectif de 18 places pouvait apporter une réponse aux attentes tout en tenant en compte la diversité des situations familiales. Cet accueil de 18 places la première année évoluera à 24 places dès la seconde année.

La société Babilou

Spécialiste de la création et de la gestion de crèches d'entreprises, de collectivités ou mixte, le Groupe Babilou crée en 2003 propose aujourd'hui un réseau de 147 crèches réparties sur l'ensemble de la France et accueille plus de 9 000 enfants dans ces structures.

Babilou réalise un accompagnement complet des entreprises ou des collectivités dans la mise en place du projet en partenariat avec les acteurs de la petite enfance (PMI, Caisses d'Allocations Familiales) du Morbihan. Toute l'équipe Babilou et en particulier l'équipe de l'Agence Ouest de Babilou est très heureuse de mettre son expérience, son professionnalisme au service de la Commune de Plouay et des ses habitants dans le cadre du marché de la Délégation de Service Public de la structure multi accueil « Pomme d'Api » pour les cinq années à venir.

Un soin tout particulier a été apporté à la qualité énergétique et sanitaire des matériaux : les professionnels de la société Qualiconfort (de Ploudaniel dans le Finistère), spécialistes en solutions inédites et innovantes d'isolation ont été mandatés pour isoler la toiture, les murs périphériques (ce qui représente plus de 700 m² au total), par insuflation de ouate de cellulose (issue du recyclage de papier). Les travaux ont été réalisés courant mai.



Nous sommes à la disposition des familles et des habitants pour toutes questions concernant l'accueil des enfants et le fonctionnement de la structure. N° de Téléphone : Mme Gaëlle Herroux – Babilou Agence Ouest 02 23 47 72 93 et mail de la structure : plouay-pommedapi@babilou.com. La coordinatrice petite-enfance de la commune, Laurence Richomme, se tient également à votre disposition pour vous présenter les différentes solutions de garde qui existent sur la commune de Plouay et vous aider dans votre choix.



Stage de premiers secours à l'Espace Jeunes



L'espace Jeunes a organisé une formation aux premiers secours durant les vacances de la Toussaint. 15 jeunes ont suivi ce stage et obtenu l'attestation de PSC1. Cette formation a été financée par le Conseil Municipal des enfants 2008/2010 grâce à la vente des calendriers qu'ils avaient réalisés sur le thème de « la prévention routière sur les 12 mois de l'année ».

Journée sécurité routière



Début septembre, l'Espace Jeunes a accompagné 6 jeunes au karting de Ploemel pour une journée sur la sécurité routière qui a été très appréciée !

Cette opération était organisée par le Direction Départementale de la Cohésion Sociale et 48 jeunes de tout le département ont participé.

Information Baby sitting samedi 20 novembre

Le samedi 20 novembre, quatorze jeunes filles ont assisté à la réunion-formation Baby sitting délivrée par Pascal Le Ny et Laurence Richomme. Ceux-ci ont délivré les conseils de rigueur quant au premier contact avec les familles, la prise en charge d'un jeune enfant, les soins à lui accorder selon son âge, les activités à lui proposer. Les familles doivent contacter directement l'Espace jeune pour obtenir la liste des baby sitters disponibles.

Information « drogues et toxicomanies »



Pour répondre aux préoccupations fort légitimes des parents et éducateurs, le point information Jeunesse a organisé une réunion d'information sur le thème Drogues et toxicomanies au mois de juin dernier.

Cette réunion, ouverte à tout public et effectuée en partenariat avec les deux collèges de la commune Marcel Pagnol et Saint Ouen dans le cadre des préventions santé, était animée par les services de gendarmerie. La présentation se voulait concrète et les nombreuses questions du public ont nourri le débat.

Information « dangers d'Internet »

Ce partenariat a été renouvelé pour informer les élèves de cinquième et les parents sur les « Dangers d'internet ».

C'est la société Calypso qui est intervenue cette fois comme experte pour cette information, le mardi 12 octobre en soirée pour les adultes tandis que les élèves des classes de 5ème des deux collèges recevaient la formation ce même mardi pour un groupe et le mercredi 13 octobre pour un second groupe. Les échanges ont été très fructueux tant du côté des adultes (très avides de connaître et de comprendre tous les tenants et aboutissants de cet Internet tentaculaire) que du côté de nos jeunes tous très concernés par cette technologie qui fait partie de leur quotidien mais dont ils ne mesurent pas forcément les risques et les conséquences.



Le conseil Municipal des enfants

Le mandat de l'équipe en place arrivant à terme, les élections des nouveaux conseillers ont eu lieu à la salle des fêtes le vendredi 22 octobre. Lors de cette expérience grandeur nature de la démocratie locale (tout est vrai : l'isoloir comme l'urne, ou le registre des inscrits...) les 181 enfants des classes de CM1 et CM2 ont élu 27 conseillers.



Une médaille aux sortants :

La réunion d'installation de ce nouveau conseil municipal s'est tenue le vendredi 19 novembre ; les jeunes élus de l'ancienne équipe ont été remerciés pour leur action en faveur de la commune et ont reçu, des mains du maire, une médaille.

LES MÉDAILLÉS : *Juliette Allain, Chloé Bellour, Brewen Bernard, Manon Buet, Hugo Conan, Erwan Coullin, Maelenn Doré, Miguel Dos Santos, Adèle Dréano-Trécant, Oriane Erard, Kilian Ezanno, Romain Le Clinff, Liza Le Corre, Louis Le Floch, Bleuenn Le Montagner, Guillaume Le Moual, Camille Le Panse, Clément Mouëlo, Guillaume Olaya, Maëva Palud, Constance Penvern, Tanguy Péresse, Pierre Quendo, Tiphaine Renaud, Alicia Rio, Thibault Rouzau, Julia Vitali.*



Réalisations de l'équipe sortante :

A l'actif du groupe Sports et loisirs : le remplacement des jeux d'extérieurs de Manehouarn (choix des jeux, lieu d'implantation, choix des matériaux, étude du financement) et l'acquisition d'un bloc d'escalade destiné aux 8-15 ans. Un autre groupe a réalisé un calendrier destiné à subventionner un atelier de révision du code de la route et une demi-heure de conduite sur route pour les plus de 60 ans. Tous ont activement participé aux cérémonies patriotiques et au concours départemental de dessin Gastounet organisé par la Sécurité routière.



Le nouveau conseil municipal des enfants



Travaux - Urbanisme

La ville de Plouay soigne son patrimoine Le lavoir et de l'oratoire à Bécherel

Les deux édifices de la rue de l'Oratoire ont été restaurés cette année. Il s'agit de l'oratoire qui abrite une Piéta du XVIème siècle en granit polychrome et du lavoir situé un peu plus loin dans la rue. L'oratoire a été refait complètement, seuls les murs d'origine ont été conservés. La charpente, la toiture et les boiseries ont été repris, des peintures ont été appliquées, les arbres ont été élagués et des travaux d'entretien du muret le long du ruisseau entrepris. La toiture du lavoir a été complètement revue. Les anciennes plaques de fibrociment ont laissé la place à des ardoises qui le mettent en valeur. Un espace vert a été aménagé aux abords afin d'agrémenter les lieux. Le coût des travaux s'élève à 17 337.88 € TTC pour la réfection de l'oratoire et à 13 537.33 € TTC pour celle du lavoir.



Les enduits du château de Manehouarn

Le château de Manehouarn avait besoin d'un bon toilettage. La société Garniel a été retenue pour la réfection et a entrepris la rénovation partielle des enduits. La façade sud du bâtiment ne sera en effet pas traitée dans l'immédiat : le fronton présent sur cette façade demande une étude plus précise et un travail de restauration spécifique ; cette façade sud sera alors traitée dans son ensemble. Une telle restauration n'est pas qu'une question d'esthétique et s'imposait : l'enduit, spécial, joue un rôle dans la préservation de la construction, du bâti et respecte la dimension historique du bâtiment. Les gouttières de fonte vont également être restaurées. Le coût de ce chantier s'élève à 40 800 €



VOIRIE RURALE

La poursuite de la rénovation du réseau routier a vu la réalisation de 6 kms de voies communales en enrobé par l'entreprise Eurovia de Kervignac avec l'assistance de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Les 2 200 tonnes d'enrobé nécessaire ont été fabriquées sur le site de Kermignan en Plouay. Le montant des travaux s'élève à 123 566 € et a été subventionné à hauteur de 12 250 € par le Conseil général du Morbihan.

Routes enrobées : Penterff - Kerenduic - Saint Levenec - Kerbelzic - Colledoué Vras et Vihan Kerdeil - Kerdreho Vihan - Kerlevenez - Pen ar Prat - Le Zandec - Nezerch



VOIRIE URBAINE

Des travaux de voirie ont été réalisés à l'Espace tertiaire du Docteur Berté. Si l'aménagement de cette zone d'activités tertiaires n'est pas achevé (des constructions nouvelles devraient commencer courant 2011) quelques travaux de voirie étaient toutefois nécessaires notamment pour les emplacements consacrés au stationnement et l'ouverture de la liaison entre le boulevard Hélène Le Chaton et le boulevard des Championnats du monde.



Inauguration de la STEP

Après deux ans de travaux (sans interruption de fonctionnement) la nouvelle station d'Épuration de Pont-en-Daul a été inaugurée en présence de M. Philizot, préfet. Roland Guillemot, adjoint en charge de ce lourd dossier et de ce long chantier, a pu retracer les étapes qui ont conduit à cette réalisation dont l'enjeu est le rejet d'une eau propre dans le milieu naturel. Cette rénovation a été réalisée par Le cabinet CEC Coplan Environnement Conseil de Saint-Grégoire (35), maître d'œuvre.



M. Philizot, préfet a coupé le traditionnel ruban en présence des élus locaux



La propreté aux abords des points de regroupement des déchets

Les services de la Communauté de communes, chargés de la collecte des déchets, l'ont confiée à la société COVED et la qualité comme l'efficacité de ce service sont reconnues. Il n'en demeure pas moins quelques « points noirs » comme les abords de certains points de regroupements témoignant d'une certaine négligence des usagers. Nul ne peut nier aujourd'hui la responsabilité individuelle ni l'engagement nécessaire de chaque citoyen dans la problématique des déchets que nous produisons en quantité de plus en plus importante. Cela commence par un meilleur respect des points de collecte : la pollution visuelle est quasi permanente en certains points et il en va aussi de la salubrité et de l'hygiène publique !

Mon container ne doit pas rester sur la voie publique d'une collecte à l'autre

Je le dépose la veille au soir de la collecte et le rentre sur ma propriété aussitôt la collecte effectuée ou dès mon retour à mon domicile. Excepté le sac jaune destiné au tri sélectif, je ne dépose aucun sac poubelle sur la voie publique. Pour limiter la pollution visuelle et éviter le gaspillage, je ne propose mon container à la collecte que lorsqu'il est plein ! Les encombrants ne doivent en aucun cas être déposés sur la voie publique : cela relève du dépôt sauvage !



Certains containers sont sales et malodorants

Chacun est propriétaire de son container et doit en conséquence en assurer le nettoyage et l'entretien : un coup de jet d'eau régulier suffit.



Certains points de collecte sont jonchés de débris. Les abords des colonnes à verre sont souvent très sales et dangereux en raison des bris de verre qui traînent au sol.

Chacun est responsable de la propreté du point de collecte qu'il utilise et doit veiller à le laisser propre. Je ne laisse rien traîner aux abords des colonnes à verre : je remets mes cagettes ou cartons dans mon véhicule et non devant la colonne.

Les encombrants ne doivent en aucun cas être déposés sur la voie publique : cela relève du dépôt sauvage !

Je dépose mes encombrants à la déchetterie de Plouay, zone de Restavy.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du 1^{er} Avril au 31 Octobre

Lundi, Mercredi et Vendredi : 14h00 à 18h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Du 1^{er} Novembre au 31 Mars

Lundi, Mercredi et Vendredi : 14h00 à 17h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Des trottoirs aux piétons !

Le trajet piéton à Plouay, comme ailleurs (?...) n'est pas, loin s'en faut, une tâche facile !

Un trajet peut vite se transformer en véritable slalom entre les containers pour les ménagères et les voitures dont les conducteurs estiment que les parkings sont trop éloignés pour eux... Les services de voirie ont récemment tracé toutes les lignes et zones peintes... peine perdue si l'on en croit le nombre de véhicules garés sur des lignes continues jaunes... Une petite révision du Code de la route semble s'imposer !



A ces endroits, je peux :

M'arrêter :

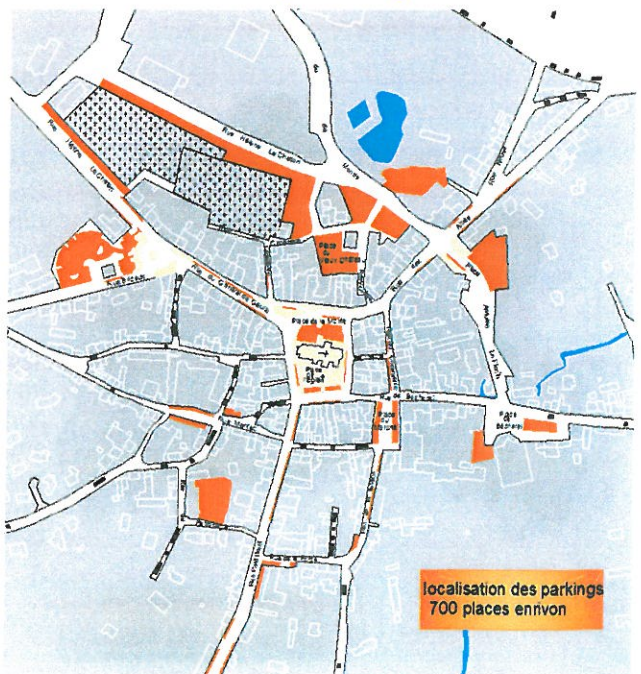
- A. OUI
B. NON

Stationner :

- C. OUI
D. NON

Réponses : B et D !
La ligne continue jaune signale que l'arrêt et le stationnement sont interdits le long de ce trottoir. Vous devez choisir un autre emplacement pour immobiliser votre véhicule.

Mais où sont les parkings ?



LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU): Où en est-on ?

Les éditions 29, 30, 31, 36 et 37 du Bulletin d'Informations Municipales vous informaient de l'état d'avancement de l'élaboration du PLU. La réflexion dans ce domaine est relancée depuis cet été avec le nouveau bureau d'études EADM de Vannes.

La finalisation de l'étude doit prendre en compte la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 qui vise notamment à lutter contre l'étalement urbain en favorisant un urbanisme économe en ressources foncières.

La procédure

Phase d'élaboration du P.L.U.	Concertation avec le public	Intervention du Conseil Municipal
Prescription de la révision		Délibération du Conseil municipal du 25 juin 2004
Rédaction du diagnostic Réalisé par le cabinet d'études « Paysages de l'Ouest » de Nantes.	Présentation du plan de référence aux réunions de quartiers.	
Etude globale qui analyse la situation existante du territoire de la commune		
ETAT D'AVANCEMENT		
Rédaction du P.A.D.D. Projet d'Aménagement et de Développement Durable	Exposition Réunion publique (1)	Débat en Conseil Municipal Présentation du projet de territoire et définition des orientations générales du projet d'aménagement.
Expression du projet politique de la commune par rapport aux enjeux de son territoire Rédaction du Règlement et élaboration du document graphique Application au territoire du projet défini	(avis dans la presse locale et sur les panneaux d'affichage)	
Arrêt du projet de P.L.U.		Délibération du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U.
Enquête publique		
Approbation du P.L.U.		Délibération du Conseil Municipal approuvant le projet de P.L.U.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme demande la réalisation de nombreuses études. La commune doit répondre aux engagements qu'impliquent la Loi SRU et le Grenelle de l'environnement II.



Commune de Plouay - Inventaire des Zones Humides



Inventaire des Zones Humides

Cet inventaire a été réalisé par la Chambre d'Agriculture du Morbihan, assistée par la Commission Communale. Il répond aux exigences de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ainsi qu'aux orientations fixées par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). L'inventaire des zones humides permet d'identifier les zones qui demandent à être préservées pour la biodiversité et la gestion des ressources en eau. Elles seront classées dans un zonage de protection du P.L.U.



Commune de Plouay

Echelle : 1:50000 - 10/2009



Prise en compte Les surfaces ag l'urbanisation cr l'espace, d'éq développement terres agricoles, la Charte de l'Agriculture et applicables immédiatement. Après un Chambre d'Agriculture du Morbihan, elle PLU.

Etude financée par l'Europe au titre du pr

Zonage d'assainissement

La commune a réalisé une étude sur son zo les zones d'assainissement collectif et nor de PLUNERET qui a déterminé le zonage délibération municipale en date du 26 mai

Zonage des Eaux Pluviales

Procédure en cours de réalisation.

Validation du P.A.D.D.

Le Projet d'Aménagement et de Développ exprime les objectifs et projets de la collec de développement pour la décennie à v l'armature du P.L.U. La Loi Grenelle II j fixe les objectifs des politiques publi logement, des transports et des déplace commerciale, d'équipements structurar économique, touristique et culturel, d communications électroniques, de protect des espaces naturels, agricoles et foresti préservation des ressources naturelles, de urbain, de préservation et de remise en b écologiques ».

Les orientations du PADD sont présenté conseil municipal.

Le Plan de Référence

Il propose des interventions sur les espa l'agglomération et détermine les potential de gestion économe de l'espace exigé p mitage et l'étalement urbain. Les cinq se sont :

- Kreis er Prat, au nord de la mairie,
- Bécherel,
- Kemivinen,
- Kerfétan et, à long terme, Kergarnic.
- Rostervel

(1) Prochaine étape : réunion public

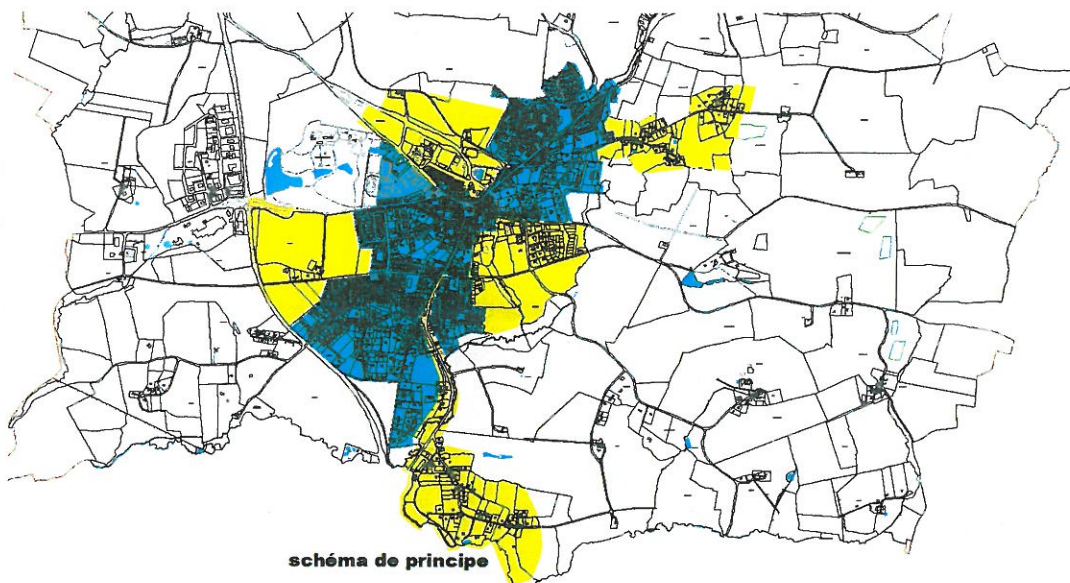


schéma de principe

activité agricole

Les reculent depuis plusieurs années de te. Dans un souci de gestion économe de e entre renouvellement urbain et pace rural, ainsi que de préservation des Urbanisme instaure des règles concrètes ostic de l'activité agricole réalisé par la rise en considération dans la rédaction du ne LEADER.

assainissement dans le but de déterminer if. C'est le bureau d'études « AETEQ » trois phases d'étude, il a été approuvé par

Nouveau règlement du P.L.U. : Des nouvelles zones

Zone Ua

Destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat. Urbanisation dense et généralement en ordre continu du centre ancien. Implantation préférentielle en limite d'emprise des voies ou des limites séparatives pour conserver l'homogénéité de l'urbanisation.

Zone Ub

Destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat. Sans caractère marqué, elle correspond à un type d'urbanisation en ordre continu ou discontinu, disposant des équipements essentiels notamment l'assainissement collectif. Elle correspond au secteur autour du centre ancien sur le reste de l'agglomération.

Zone AU

La notice des orientations d'aménagement et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone. L'insuffisance des équipements du secteur concerné peut subordonner l'ouverture à l'urbanisation à une modification du P.L.U. Ces zones AU sont dans ce cas classées comme réserve d'urbanisation à long terme (2AU).

Zone A

Les secteurs agricoles sont à protéger pour maintenir leur potentiel. Ils présentent un caractère exclusif (Aa). Les bâtiments d'élevage constituent des installations classées à maintenir à l'écart des maisons d'habitation. Un sous secteur Ab, où la création de bâtiments d'élevage est interdite, peut être délimité en périphérie de l'agglomération.

Zone N

Les zones naturelles et forestières Na sont équipées ou non, mais leur protection est justifiée en raison de l'intérêt paysager, écologique, voire d'identification des zones humides (Nzh). A l'intérieur de la zone naturelle, les secteurs indiqués Nh et Nr concernent les hameaux non agricoles.

Zone Nh

Hameaux pouvant être confortés de façon limitée, sous réserve de l'aptitude des sols à l'assainissement individuel.

- Création d'habitations ou d'activités à l'intérieur du hameau,
- Changement de destination des bâtiments existants.

Zone Nr

Hameaux présentant un intérêt architectural.

- Changement de destination des bâtiments existants,
- Restauration dans le respect de l'architecture d'origine.



Durable (PADD)ocale en matière : compose ainsi que le PADD « 'urbanisme, du d'implantation développement loppement des e mise en valeur es paysages, de ntre l'étalement des continuités

personnes publiques avant un débat en

ains stratégiques de développement de rbanisation aptes à atteindre un objectif de de l'urbanisme pour lutter contre le rioritaires de développement identifiés

trimestre 2011



En'K musical

Souhaitant accorder une plus grande attention à la fête de la musique, le service culture a décidé d'innover en proposant, le mercredi 23 juin, une manifestation permettant de réunir un public multi-générationnel autour de genres musicaux variés. Cet en-K musical a permis une déambulation dans le domaine de Manehouarn et s'est achevé par un en-cas aux saveurs de l'enfance. Pari gagné !

EN'K MUSICAL



La souplesse des danseurs de la maison des jeunes de Loudéac sur la scène hip-hop installée à proximité des aires de jeux.



Un moment de grâce avec **Gwénaél Kerléo**, virtuose de la harpe celtique, accompagnée de **Loïc Troel** à l'accordéon devant la chapelle Notre-Dame de Sion.



L'application des jeunes violonistes accompagnés par deux musiciens de l'**Ouïe Fine Trio**, leur professeur **Youenn Lorec** au violon et **Estelle Walter Haddouche** à l'ombre des arbres devant l'esplanade du musée.



De la couleur et de la fraîcheur avec le concert pour enfants «La vie est belle» du **groupe Tote** en clôture de journée, dans la salle d'animation.

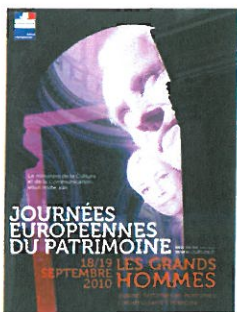


Du rythme et de l'entrain sur la scène des musiques traditionnelles avec **Anne-Marie Nicol** à la bombarde et **Audrey Le Jossec** à l'accordéon diatonique sous la châtaigneraie.

Et pour finir, de la gourmandise pour le goûter... servi dans le jardin de la salle d'animation.



Les Journées Européennes du Patrimoine



Créées en 1991 par le Conseil de l'Europe, les Journées du patrimoine mettaient cette année les « grands hommes » à l'honneur : « *En choisissant le thème « Les grands Hommes : quand femmes et hommes construisent l'Histoire », j'ai voulu saluer la mémoire des figures de notre histoire, nationale ou locale, qui ont construit pierre après pierre notre patrimoine [...]. C'est le désir de mettre en miroir des destins communs, de faire*



dialoguer l'homme et le lieu, de valoriser celles et ceux qui donnent de leur temps et de leur passion pour préserver les traces de l'histoire, que j'ai voulu placer au cœur des Journées européennes du patrimoine. » F. Mitterrand, ministre de la culture.

Cette définition semble parfaitement convenir à la fois à Roland Becker, invité par le service culture de la ville de Plouay, et aux sonneurs dont il sert la mémoire. En effet, dans son spectacle, Petites histoires de grands sonneurs, Roland Becker, artiste au talent unanimement salué par la critique régionale et nationale, mêle théâtre et musique pour nous conter les histoires, les anecdotes collectées pendant trente ans et retraçant l'histoire des sonneurs et donc toute une part de notre culture et de notre patrimoine breton.

Le public a pu savourer ce spectacle au bord du lavoir à l'entrée du domaine de Manehouarn, les musiciens et la conteuse évoluant dans un bel écrin de verdure sur fond de pierre : belle image de la Bretagne !



MANIFESTATIONS CULTURELLES 2011

AGENDA

Judi 13 janvier : Exposition photos « *Plouay sous la neige* » à la salle des fêtes à partir de 19h00

Mercredi 2 février : Animation conte, 16h00 à la bibliothèque par l'association Il était une fois

Samedi 5 février : Dictée des nations, 14h à la salle des fêtes. En simultané France-Belgique-Suisse

Vendredi 18 mars : Théâtre « *Ces chers enfants perdus dans les neiges éternelles* » par la Compagnie des enfants perdus (2 représentations)

Mercredi 6 avril : Animation conte, 16h00 à la bibliothèque par l'association Il était une fois

Samedi 9 avril : Inauguration de l'allée Yves Le Cabellec et des laves émaillées, domaine de Manehouarn

Dimanche 10 avril : Printemps de Manehouarn « *Du jardin à l'assiette* » et réunion publique Agenda 21

Mai : Salon des arts et concours dessin/peinture + stage de peinture par Emilie Ducluzau.

Mercredi 22 juin : En-K musical à partir de 15h00, domaine de Manehouarn avec à 16h00 un spectacle de J.L Roudot.

Dimanche 18 septembre : Journée du patrimoine, Rallye Armor, équipage de chasse à courre au domaine de Manehouarn.



Les bébés lecteurs

Via le R.A.M, des séances de lecture sont régulièrement proposées aux bébés lecteurs : ceux-ci, accompagnés de leur assistante maternelle, peuvent découvrir des livres sélectionnés par Maïka Galou sur des thèmes choisis. L'importance d'un contact très régulier des jeunes enfants avec le livre est déterminant : plus celui-ci se fait tôt et plus il est régulier, plus l'enfant a de chance d'être un bon lecteur.



Ces séances bébés lecteurs sont proposées

le vendredi de 10h30 à 11h30 à la médiathèque.

Le programme à venir :

21 janvier : les habits - 18 février : l'ours - 18 mars : l'Afrique - 15 avril : la nuit
20 mai : le cochon - 17 juin : séance surprise ... !

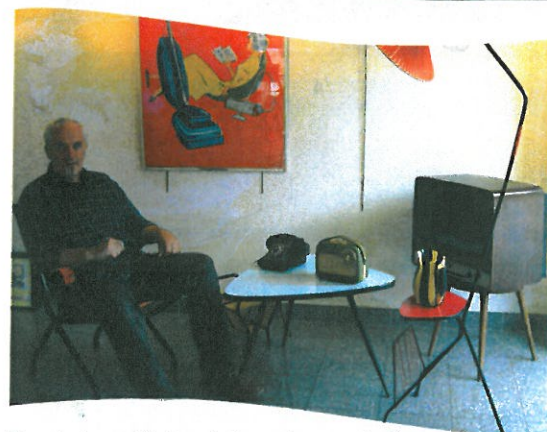
Souvenirs d'enfances

Notre bibliothèque propose régulièrement des expositions :

celle de cette année avait un beau parfum de nostalgie et nous a fait replonger dans nos « souvenirs d'enfance » du 27 septembre au 23 octobre à la salle d'exposition du vieux château.



Les objets présentés, véritables, étaient mis en scène pour évoquer le quotidien de l'après-guerre jusqu'aux années 60. Les enfants des classes maternelle et primaire ont pu découvrir ces univers inconnus d'eux.



Dominique Richard, le créateur de l'exposition est architecte urbaniste de métier et travaille étroitement avec la ville de Lorient sur le patrimoine local.

Séances contes

L'Association **Il était une fois** poursuit ses séances de contes, à l'invitation de la bibliothèque : le mardi 2 novembre, une séance sur le thème des sorcières a réuni les amateurs de frisson en herbe... Halloween oblige ! L'écoute d'un conte permet aux plus jeunes de retrouver le plaisir de cette transmission orale du patrimoine propre au conte à ses origines.



GEOGRAPHIE PAR LA TOPONYMIE A PLOUAY



BECHEREL : possible moulin à eau du vieux français beke désignant un ruisseau pour l'écoulement des eaux en terre cultivée.

BRAMBANEN : Bram est l'une des graphies de bren, mamelon, issu du vieux breton bren, colline boisée. On trouve également ce bren en Bubry : Brambazo, en langœlan : Brambily. Que signifie banen ? Problème non résolu.

BRUYÈRE (LA) : nom français qui vient du bas latin « brucus », mot gaulois.

CRANO (LE) : c'est le pluriel de crann, essart d'ajonc ou de fougères, terme lié au défrichement.

FANQUIGO : vient du vieux français fanc par le moyen breton fanc, boue, gadoue, fange. Nous avons ici un diminutif ig plus un pluriel o : fank-i-go. En gros il s'agit d'un espace boueux. Cf : Poulfang en Quistinic.

FETAN LEDAN : littéralement c'est fontaine large, du latin fons, fontis devenu feunteun, feuntan en breton.

FLEURS : mot français issu du latin flos, floris. Fleurs pluriel se dit bleuñv en breton (Chapel ar bleuñv c'est la chapelle des fleurs).

GRAYO (LE) : viendrait de graz, grée, colline rocheuse, pluralisé. Effectivement ça grimpe dur à cet endroit des deux côté sud Scorff. Autre hypothèse comme à Saint Nolf : Le Grayo d'aujourd'hui est un ancien graz-riou en 1514 (riou, nom de famille). La première hypothèse paraît la plus probable.

GUERN : lieu humide, marais ou aulne, arbre des marais. L'équivalent français est « l'aulnaie ». Gallois et cornique ont le même mot : gwern.

GUERVEUR : meur (veur muté) est un vieux mot équivalent de grand : il s'agit donc de grand village, ce que chacun du reste peut vérifier sur les lieux. Ce meur se retrouve dans Lanmeur, Botmeur... Charlemagne se dit Charlez Meur en breton. Rappelons que Belle-Ile se dit Guerveur en breton.

KERBALOFF LE BOURG : faut-il rapprocher ce baloff du terme gallois bâl sommet ? Pure hypothèse mais on n'a rien de mieux...

KERBALOFF LE LAGE : Le Lage est vraisemblablement un nom de famille.

KERBONALEN : Bonalen (ou banalen) c'est la genêtraie. On a ce même nom de village en Clohars-Carnoët, kerbanadlen en 1264.

KERDEIL : deil est un pluriel qui signifie feuilles. On a en moyen-breton del, et en gallois dail. On trouve Kerdel en Bignan (56).

KERDREHO : il semble qu'on ait ici l'ancien trev lénifié en d, lequel est du vieux breton emprunté au latin tribus, tribu. On a ainsi treo en Blaye (Poul-treo), et en Laz (Hindreo). Kerdreho serait donc « le village de la trêve ».

KERANDOR : dor pourlet c'est deur en Haut-vannetais, et dour en CLT (Kerne, Léon, Trégor) pour signifier eau. Un ruisseau y passe pour se jeter dans le Crana. Donc « village de l'eau », d'autant que c'est rès marécageux.

KERFETAN : c'est « village de la fontaine ». Pour fetan, voir ci-dessus Fetan Ledan. On perçoit ici l'importance pour les celtes de la nature, et des sources : cette tradition celtique a été christianisée.

DOUARONIEZH HA LEC'HANVADUR PLOUE



Becherel : Bout zo amañ ar ger galleg « beke » : ur wazh a gase an dour ban douar-labour ; marse 'vehe bet aze ur velin zour ?

Brambanen : Bram a za a "bre" mamelon. Kavet 'vez Brambazo ba' Bubri, Brambily ba 'Laoulann. Banen n'eo ket splann ; a vihanig e lâremp : "il y a de la banne dans la charette". Marse : deval ? (pente)

Bruyère (La) : Ger galleg a za ag al latin « brucus », ger galian.

Crano (Le) : Liester « crann », treñv get radenn pe lann, a zo bet difraostet 'lies, goude d'ar gwez bout bet kaset d'an nias

Fanquigo Fank : (galleg kozh, krenvrezhoneg) a dalv bouilhenn. Fankig-où a dalv : tachadoù bihan bouilhonnec (ar Skorv 'ra tro ar gêr).

Fetan Ledan Splann : ur feuntan hag a zo ledan ; al latin fons, fontis, 'zo daet da vout feuntan e brezhoneg.

Fleurs : Ger galleg daet ag al latin flos, floris. Fleurs pluriel = bleuñv (chapel ar Bleuñv ba' Ploue, ba 'Langidig...)

Grayo (Le) : vehe liester Graz, motenn get rec'hier ; gwir eo eh eus krapennoù tenn doc'h an daou du ag ar Skorv.

Gwern (Le) : Tachad gleb, poull, gwez. E galleg 'vez lâret « l'aulnaie ». Kembre ha Kernew a ra get ar mem ger : gwern.

Guerveur : Meur a sinifi bras ; ur ger kozh eo a gaver e lanmeur (sant Inan), Botmeur (29), Charlez Meur (Charlemagne), Guerveur (Belle-Ile)... Guerveur neuze : ur gêr vras.

Kerbaloff le bourg / kerbaloff Le Lage : Tostaat "baloff" doc'h ar ger Kembraeg « bâl », manez ? Ur varseadenn hepkén... Un añv-familh 'vehe mo 'hat « Le Lage ».

Kerbonalen : Bonalen (pe Banalen) ; ul liester eo bonal : neuze kêr ar bonal ; memes añv ba 'Kloar-karnoed (« kerbanadlen » e 1264) ha ba 'Banaleg (29).

Kerdeil : 'zo kêr an deil, an del bremañ ; e Bignen e kaver Kerdel. Krenvrezhoneg : del, Kembraeg : dail.

Kerdreho : Doc'h ar seblant 'vehe amañ ar ger kozh trev dousaet drev, brezhoneg kozh é tont ag al latin tribus. E Blaye ha Laz (29), e kaver Poul-treo ha Hindreo. Kerdreho 'vehe neuze "Kêr an treñv, an trev."

Kerandor : "dor" pourlet a zo "deur" e Gwened ha "dour" ba' lec'h 'rall. Gleb tre eo an tachad-se.

Kerfetan : a zo splann : kêr ar feutan. Ar gelted a oa tost doc'h an natur, ar mamenoù. Kristeniet eo bet an hengoun-se.

Da heul...

A suivre

Mémoire Historique

*"L'histoire ne nous dira sans doute pas ce qu'il faut faire, mais elle nous aidera peut être à le trouver."
Fustel de Coulanges, historien français.*

MÉMOIRE HISTORIQUE : Pourquoi des cérémonies patriotiques ?

Passant, vous les voyez ponctuellement se dérouler sous vos yeux étonnés, participant, elles rythment votre année sur trois rendez-vous. 19 mars, 11 novembre, 8 mai... que célèbre-t-on exactement ces jours là ? Et pourquoi continue-t-on de le faire avec la même solennité ?

Certes, ces commémorations les remercient et rendent hommage aux soldats morts pour la France, à ceux qui ont payé de leur vie notre liberté, c'est le moins que l'on puisse faire. Mais ces commémorations ont bien d'autres enjeux : elles renforcent les liens entre les générations et à Plouay une attention particulière est accordée à ce point : à chaque fois, les jeunes du Conseil Municipal des enfants sont là et prennent part activement à la cérémonie.

Plus le temps passe, plus cette présence et ce lien sont nécessaires ; en effet, cette

génération d'enfants n'est pas autant bercée que les précédentes par les histoires des anciens, des parents puis des grands-parents qui racontaient « leur guerre ».

Ces enfants n'ont plus forcément de lien direct avec ces conflits au sein de leurs familles or il est primordial de leur transmettre cette mémoire parce que l'avenir ne s'écrit bien qu'à la lumière du passé, parce que la mémoire des deux grands conflits mondiaux a été et est toujours essentielle à la construction d'une Europe fondée sur la tolérance et la paix. Ces cérémonies ont donc un rôle pédagogique fondamental.

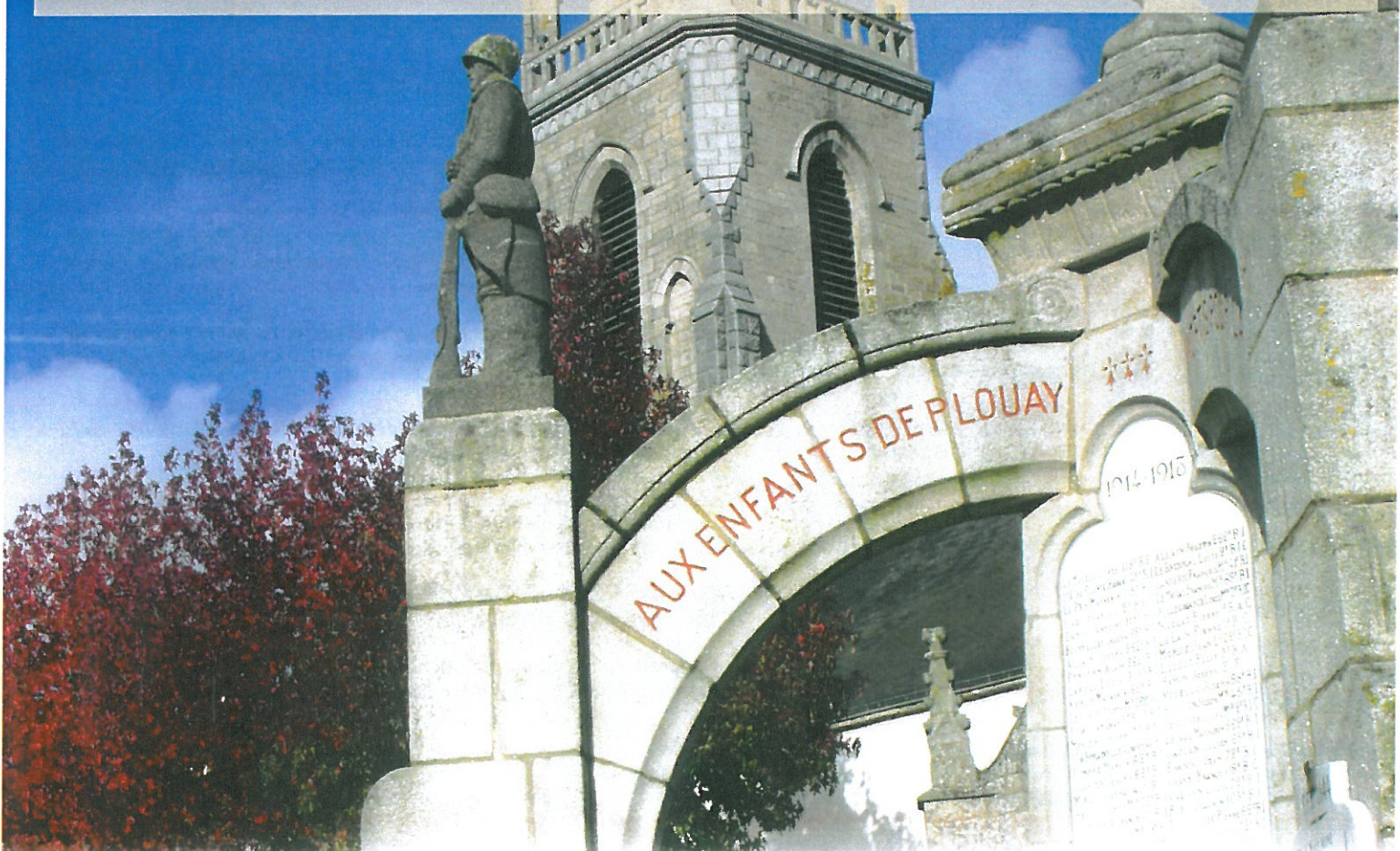


Un symbole fort : le petit-fils reçoit le diplôme du combattant pour son grand-père.

Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre célèbre l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918).

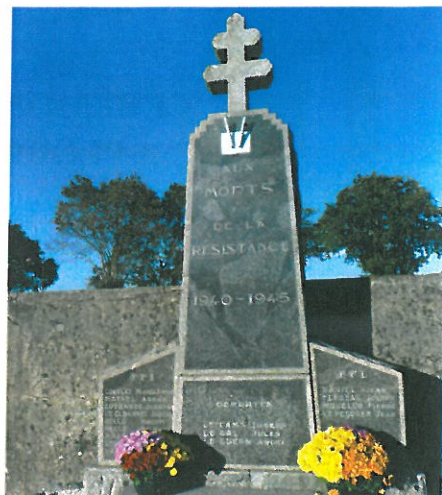
Dès la fin de ce conflit particulièrement meurtrier, la volonté de commémorer est marquée : cela se fait dès le 14 juillet 1919, jour de la Fête Nationale, puis le 2 novembre 1919, jour des morts. Le 11 novembre 1920, la République rend pour la première fois hommage au soldat inconnu mort pendant la Grande Guerre, représentant anonyme de la foule des "Poilus", symbole de ses frères de combat et dont les restes sont transférés ce jour-là sous l'arc de triomphe. En 1922, les anciens combattants obtiennent que le Parlement déclare le 11 novembre fête nationale (loi du 24 octobre 1922). En très peu d'années un cérémonial est établi et parallèlement, chaque commune de France voit l'érection d'un monument aux morts, autour duquel chaque municipalité organise la cérémonie du 11 novembre.



Le 11 novembre 1918, à 5h15 du matin, les allemands acceptent les conditions d'armistice du Maréchal Foch. Quelques heures plus tard, à 11h00, le "cessez le feu" sonne sur tout le front. Le traité de paix sera signé en juin 1919 à Versailles.

Cérémonie du 8 mai

C'est une capitulation que célèbre le 8 mai 1945 et la reddition sans conditions de l'Allemagne nazie même si la date du 8 mai ne marque pas la fin de la présence militaire allemande sur l'ensemble du territoire, les dernières poches de résistance Dunkerque, Lorient, Saint-Nazaire ne tombant que les jours suivants. Si cette date est aujourd'hui totalement ancrée dans les esprits, son histoire a connu de nombreux aléas. Dans un premier temps en effet, du fait du caractère indissociable des deux conflits, une majorité se dégage pour commémorer les deux guerres mondiales à une même date, le 11 novembre. Mais dès mai 46, il est décidé d'instaurer le 8 mai comme le jour de commémoration de la victoire et ce jour devient férié par une loi de mars 1953. Cette décision est cependant revue en 1959 parce que cette date coïncide avec d'autres événements malheureux de notre histoire (en Indochine et en Algérie) et parce qu'on veut limiter le nombre de jours fériés. Le décret de 1959 prévoit que la victoire sera célébrée le deuxième dimanche du mois de mai mais cette décision suscite une vive opposition parmi les anciens combattants qui continuent de commémorer la victoire le 8 mai. En 1968, ceux-ci voient leur vœu exaucé : il est décidé de rétablir la commémoration le 8 mai mais en soirée, après la journée de travail. En 1975, le gouvernement supprime cette cérémonie pour y substituer une journée de l'Europe (l'heure est à la réconciliation franco-allemande) et le 11 novembre est conçu comme date de commémoration des conflits et de mémoire. Les anciens combattants, attachés à une commémoration particulière, contestent cette décision et nombre de communes continuent de célébrer la victoire le 8 mai. Enfin, en octobre 1981, le Code du travail ajoute le 8 mai à la liste des jours fériés. Après de nombreux débats, la commémoration est reconnue comme une fête nationale en 1982.



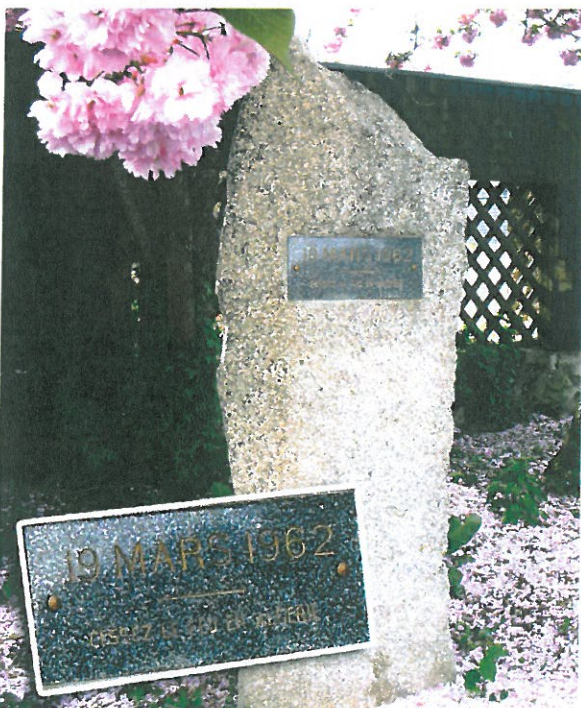
Le 8 mai commémore à la fois la victoire alliée, l'action de la Résistance, la fin de l'oppression de l'Allemagne nazie sur l'Europe et est devenue le symbole de la paix en Europe.

SOUVENIR DU 8 MAI 1945
 STELE DE LA PAIX
 Les Associations
 d'Anciens Combattants
 de PLOUAY
 Reconnaisantes
 08.05.1995



Cérémonie du 19 mars

La dernière commémoration (dans l'ordre chronologique des conflits commémorés) est celle du 19 mars et, en l'absence de jour férié à cette date, la commémoration se déroule en soirée. Cette date est celle du cessez-le-feu en Algérie mais s'agissant de cette guerre, il n'y a pas de consensus sur la date à retenir : le 17 septembre 2003, le Conseil des ministres a approuvé l'instauration d'une « Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord » dont la célébration a été fixée le 5 décembre mais ce jour ne correspond à aucun événement historique précis de la guerre d'Algérie. Une des associations d'anciens combattants d'Algérie, la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA), et l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC), avaient initialement proposé de retenir le 19 mars, date du cessez-le-feu français en Algérie et de déclaration des Accords d'Evian, mais cette date a été récusée par les autres associations parce qu'elle correspond à la célébration de l'indépendance de l'Algérie (qui devient alors un état souverain et cesse d'être un département français), et par certains anciens d'Algérie parce que le conflit a duré au-delà de cette date. Début 2002, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi qui retenait la date du 19 mars, mais le gouvernement d'alors, considérant que cette proposition n'avait pas réuni une majorité suffisante, a décidé de ne pas la transmettre au Sénat. La date du 5 décembre a été proposée suite à l'inauguration, le 5 décembre 2002, du monument national érigé quai Branly à Paris à la mémoire des soldats morts en Afrique du Nord de 1952 à 1962. Le décret instituant cette date du 5 décembre a été promulgué en septembre 2003.



Mémoire Historique



LES CÉRÉMONIES À PLOUAY



Les cérémonies du 11 novembre et du 8 mai

Celles-ci sont organisées selon les prescriptions des associations d'anciens combattants locales et respectent le cérémonial officiel. La première étape de ces cérémonies est le service religieux dans l'église. Au sortir de celle-ci, on assiste à la mise en place du cortège officiel, place de la mairie. Celui-ci se rend au pied du monument aux morts, place de l'église où les porte-drapeaux se mettent en place de part et d'autre du monument. Le cérémonial, militaire, est rythmé par la montée des couleurs, l'ouverture du ban, la lecture des messages officiels par les représentants des anciens combattants et le maire, le dépôt de gerbes, la sonnerie aux morts suivie d'une minute de silence, le refrain de l'hymne national, la fermeture du ban. Ces cérémonies sont aussi l'occasion de remettre les médailles aux anciens combattants. Le cortège se rend ensuite au monument aux morts des résistants du conflit 39-45 au cimetière pour un nouvel hommage avec ouverture de ban-sonnerie aux morts-minute de silence-refrain de l'hymne national-fermeture de ban. Allocution de clôture et vin d'honneur achèvent enfin la cérémonie en salle du conseil municipal. Ces cérémonies réunissent officiellement les anciens combattants, une délégation des pompiers, les gendarmes, les élus municipaux adultes et enfants mais tout un chacun peut y assister.

La cérémonie du 19 mars

C'est cette date, légale, qui est retenue à Plouay pour commémorer la guerre d'Algérie ; en effet, l'association locale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord est la FNACA de Plouay-Calan, cette unité locale se conformant aux prescriptions de la FNACA nationale. Le cérémonial suivi est le même que pour les cérémonies précédentes mais cette cérémonie se déroule d'abord devant la stèle à Bécherel puis au monument aux morts.

RÉFÉRENCES DES SITES INTERNET UTILISÉS POUR LA RÉDACTION DE CETTE RUBRIQUE :

Le 11 Novembre

Un jour mémoire, Chemins de la mémoire, www.cheminsdememoire.gouv.fr

Le 8 mai

Fête de la victoire de 1945, n°15, « Mémoire et Citoyenneté »
www.defense.gouv.fr/.../collection-memoire-et-citoyennete

Enseigner la mémoire ?

Mémoire de la guerre d'Algérie

De la mémoire des deux guerres mondiales
à la mémoire de la guerre d'Algérie

www.crdp-reims.fr/memoire/enseigner/memoire.../07algerie

Les mémoires de la guerre d'indépendance algérienne

Le franchissement d'un seuil, Benjamin Stora

www.algeria-watch.org



Le cortège



Les porte-drapeaux



Allocutions



Dépôt de gerbe



Présence des conseillers municipaux enfants



Hommage aux morts



Hommage aux résistants



Remise des diplômes ou de médailles



Discours



le 11 novembre on chante la Madelon



NOUVEAUX COMMERCANTS ET ENTREPRENEURS

Boulangerie - Pâtisserie



« Le Forestier »

13 rue Paul Ihuel - Plouay
Tél. : 02.97.33.35.46

Travaux habitation



« Renov' Habitat »

Mr Michel Le Delliou
23 rue Xavier Grall - Plouay
Tél. : 06.88.43.51.59

Pêche - chasse - couteaux quincaillerie et bistrot



« Ty Bazar »

22, rue du Général de Gaulle
Plouay
Tél. : 02.97.11.13.86

Maintenance - dépannage



« Armoric automatismes »

Mr Roger Dusanter
5, rue des Alliés - Plouay
Tél. : 02.97.11.10.15

Epicerie fine



« Caves et Délices »

14 place de l'Eglise - Plouay
Tél. : 02.97.33.38.87

Location de matériel



« Landry Sagot »

Zone Industrielle de Rostervel
Plouay
Tél. : 02.97.33.31.85

Boulangerie - Pâtisserie



« David et Nicolas Le Bouëdec »

2, rue du Général de Gaulle
Plouay
Tél. : 02.97.33.30.22

Psychothérapeute



« Christine Bost »

5, place du Vieux Château - Plouay
Tél. : 06.89.76.78.27



Expression "Plouay ensemble"

Lors du conseil de communauté de communes du 7 octobre 2010, un nouveau mode de financement pour la compétence « enlèvement des ordures ménagères » a été voté à l'unanimité des 33 membres. A partir de 2011, le financement de ce service se fera via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous souhaitons, par souci de transparence, vous livrer les grandes lignes de l'explication de vote faite ce jour-là par les délégués de la liste de Plouay ensemble:

« Il nous paraît important de rappeler que, de l'avis général, le service d'enlèvement des ordures ménagères fonctionne correctement aujourd'hui [...] Les vice-présidents en charge de cette compétence sont pleinement investis dans leur mission. Malheureusement, les contraintes budgétaires inhérentes au financement du service par la redevance, à savoir une obligation d'équilibrer le budget de cette compétence uniquement par la redevance perçue, ne leur permettent pas de mettre en place les moyens d'une véritable politique environnementale digne de ce nom.

Ensuite, force est de constater que le temps nécessaire à la réflexion a été très court, trop court... Voilà un peu plus de quinze jours, le 20 septembre exactement, que la question a été posée en commission avec un exposé, très détaillé, des services des impôts [...] Nous aurions souhaité avoir cet exposé en début d'année pour pouvoir réfléchir et décider des tenants et des aboutissants de ce dossier, et pour pouvoir en informer légitimement la population de notre commune [...]

Nous sommes donc confrontés ici à un dilemme entre équité de financement entre tous les redevables et efficacité d'un service nécessaire à la population. En effet, deux choix s'offrent à nous : taxe ou redevance, chacun avec ses imperfections. Imperfection de

la taxe car l'assiette fiscale sur laquelle elle se base ne correspond pas au service rendu et ne tient pas compte du nombre d'occupants de l'immeuble assujéti. L'exemple le plus frappant est celui d'une personne seule, vivant dans une maison, qui, si aucun effort de pondération n'est appliqué, pourrait voir sa fiscalité augmenter dans des proportions très importantes alors même qu'elle ne produira pas plus de déchet qu'auparavant [...] Imperfection de la redevance car un certain nombre de ménages, du fait d'une plus grande mobilité géographique, peuvent échapper à la redevance. Certains autres, faute de communiquer les évolutions démographiques du foyer, ne paient pas à hauteur du service rendu [...] En revanche, la taxe permet une plus grande efficacité, grâce à sa souplesse budgétaire [...] Nous devons donner les moyens à cette compétence d'aller plus loin et d'apporter un service de meilleure qualité à nos concitoyens. Nous pensons par exemple à l'amélioration des déchetteries.

Alors, malgré la brièveté des délais de réflexion, nous allons voter pour le passage de la redevance à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Mais ce vote s'accompagne d'une condition à laquelle nous sommes particulièrement attachés et qui porte sur la fixation du taux que nous devons appliquer à cette future taxe. Nous insisterons sur le principe que la dotation de solidarité, habituellement versée aux communes devra être affectée exceptionnellement au budget enlèvement des ordures ménagères, afin de minorer les augmentations excessives que certains de nos concitoyens pourraient subir dans le cadre du financement de ce service et de son amélioration. »

Les élus de Plouay Ensemble

Expression "Plouay pour tous"

La réforme des retraites a conduit à des protestations jusque sur la place de la mairie de Plouay. Nos bâtiments publics en ont fait les frais : quelques dégâts ont été commis et des employés communaux en ont souffert. On ne peut que le regretter mais les injustices du projet ne pouvaient que provoquer de la colère. Et la colère est mauvaise conseillère.

Le 8 novembre, des manifestants avaient rendez-vous avec le député-maire et ils ont découvert une contre-manifestation plouaysienne ! Ouest France, le lendemain, écrivait « Les élus, sollicités par une poignée d'habitants, avaient décidé d'organiser une contre-manifestation ».

Les élus ? Non ! ... Des élus, de la majorité, présents une heure avant le rendez-vous alors que des forces de gendarmerie stationnaient devant l'entrée de la mairie.

Les 4 conseillers municipaux de Plouay pour Tous n'ont pas appelé à une telle contre-manifestation, car eux-mêmes ont participé à différentes manifestations contre la réforme des retraites, réforme injuste et inégalitaire.

Uranium : L'association Roz Glas a effectué des mesures près de l'ancienne mine d'uranium de Kerhuennec, en direction du Faouët, après Manerio. Ces mesures révèlent de la radioactivité en plusieurs endroits. Nous avons demandé au maire que le responsable des lieux, Aréva, sécurise le site avant 2018, date de la fin de la concession actuelle, afin que la responsabilité morale et la charge financière n'en incombent pas à la commune.

Service d'enlèvement des ordures ménagères

de la Communauté de Communes : Le 7 octobre, nous avons voté le changement de mode de financement du service, bien qu'il n'y ait

pas eu de débat public. Désormais, chaque foyer paiera la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à la place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) payée en 2 fois jusqu'en 2010.

Redevance, Taxe : changement de nom ?

Oui, mais aussi de montant notamment.

La redevance tenait compte du nombre de personnes au foyer. La taxe sera calculée sur la Base indiquée dans l'avis d'imposition « Taxes foncières ». Chacun peut dès maintenant se faire une idée de ce qu'il paiera si le taux décidé est 10%. Dans le tableau Taxes foncières-Détail des cotisations de votre avis d'imposition, prenez le montant indiqué à la ligne Base, multipliez-le par 10%, vous aurez le montant annuel à payer. Il pourra être mensualisé si vous le demandez. Les propriétaires de locatifs feront payer cette taxe à leurs locataires.

Ce système de la Taxe profitera à 2 foyers sur 3, notamment aux familles avec enfants. Il profitera aussi au service d'enlèvement des ordures ménagères car la Communauté de Communes aura alors le droit d'utiliser son budget général pour aider le budget ordures ménagères.

Les élus de Plouay pour Tous : Joël VIOT, Catherine LE PAJOLEC, Gérard LUCAS, Pauline LE PARC

Les élus de Plouay pour Tous : plouaypourtous@yahoo.fr

Blog : over-blog@plouaypourtous

Du 01 juin 2010 au 31 décembre 2010

Naissances :

JUIN

04.06.2010 : Camille, Romane, Emma RIPNEL
26.06.2010 : Jeanne LE BELLEC

JUILLET

02.07.2010 : Augustine, Mélanie LE PARC
19.07.2010 : Prune KERMORVANT
22.07.2010 : Nathan, Lucien, Jean-Pierre CLERC
28.07.2010 : Marius, Louis LE DU

AOUT

05.08.2010 : Alexis GUILLO
07.08.2010 : Zélia CONAN
28.08.2010 : Maëlle, Evelyne LE MORZADEC

SEPTEMBRE

01.09.2010 : Alwena LE BERRE
17.09.2010 : Lyam, Nino, Joachim, Michel LE GARREC
21.09.2010 : Paul, Romain, Marie GUINEMENT
23.09.2010 : Yuna SALIC
26.09.2010 : Arthur, Paul LEVENEZ

NOVEMBRE

24.11.2010 : Ellynn, Morgane, Julie KERHERVÉ
30.11.2010 : Maëlyne, Marie DOYEN

Mariages :

JUIN

05.06.2010 : David, Patrick PLETS et Hélène BURBAN
12.06.2010 : Christophe, Gwénaél DORÉ et Nadine LE GUINIO
19.06.2010 : Bernard, Jean, Marie HUGO et Karine, Denise BRÉGARDIS
19.06.2010 : Yann, Stéphane LORANT et Caroline CORDEROCH
19.06.2010 : Dimitri, Jean, Luc Michel URIEN et Laëtitia Angélique, Irène LE HEN

JUILLET

17.07.2010 : Grégory, Cédric SAUTIER et Hélène, Marie, Pierre BIENVENU
17.07.2010 : Yannick, Michel, Aimé BOURGEOIS et Angélika, Christiane, Jeanne HAFFNER
31.07.2010 : Julien, Claude, Marcel FRANCOIS et Virginie, Nathalie FRAPPER
31.07.2010 : David, Raymond, Joseph, Michel LECOINTRE et Marie-Hélène ULVÉ

AOUT

06.08.2010 : Charles-Edem, Jean, Michel EPAILLARD et Sylvia WEIGERT
4.08.2010 : Yann, Michel LE PIMPEC et Marina LAURENT

SEPTEMBRE

1.09.2010 : Lomig, Ronan MALLET et Gwénaëlle, Véronique, Bernadette JEZEQUEL

OCTOBRE

0.10.2010 : Pascal, Jean, Marie GUILLEMOT et Chantal, Marie, Joséphine LE GALLO

Décès :

JUIN

03.06.2010 : Jacqueline, Victorine CLOIREC, épouse JACOB, 79 ans
08.06.2010 : Louis, Marie, Isidore, Emmanuel LE DILLAU, 87 ans
13.06.2010 : Suzanne BÉDARD, veuve LE VOUEDEC, 87 ans
20.06.2010 : Henri, Yves, Marie FOUILLEN, 58 ans
23.06.2010 : Joséphine, Marguerite, Marie THIERRY, veuve LOY, 80 ans

JUILLET

02.07.2010 : Henriette COEFFIC, veuve LE GOUIC, 86 ans
03.07.2010 : Janik, Gilles, Marcel POULIZAC, 60 ans
09.07.2010 : Clément, Philippe LE ROUX, 20 ans
19.07.2010 : Marcelle, Emilienne LE CALLOCH épouse PENVERNE, 73 ans
24.07.2010 : Patrick, Guy LE PUIL, 58 ans
26.07.2010 : Gérard, Joseph, Florian FAVRE, 64 ans
29.07.2010 : Antoinette LE DOUSSAL, veuve BARDOUIL, 89 ans
29.07.2010 : Maria, Louisette LE MARRE, veuve NORIDAL, 79 ans

AOUT

02.08.2010 : Jean, Albin LE BRIZOUAL, 88 ans
18.08.2010 : François LE VOUEDEC, 29 ans
21.08.2010 : Jeannine, Armande LE MOELLIC, épouse LE MOUELLIC, 63 ans

SEPTEMBRE

12.09.2010 : Marie-Aimée LANGLOIS, veuve DERAÏN, 59 ans
18.09.2010 : Louis, Marie FLÉGEAU, 88 ans

OCTOBRE

08.10.2010 : Stéphane, Alain PRIMA, 37 ans
22.10.2010 : Yves, Louis, Marie HELLÉGOUARCH, 72 ans

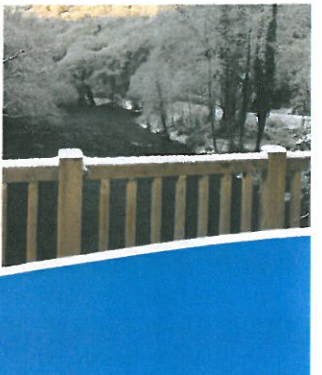
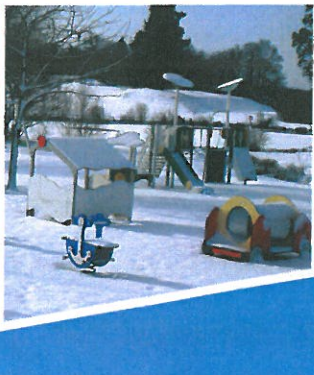
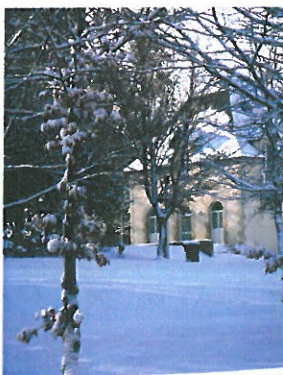
NOVEMBRE

02.11.2010 : Alain LE BAIL, 87 ans
06.11.2010 : Anne, Marie, Louise GUILLEMOT, veuve LE BIGOT, 89 ans
07.11.2010 : Jean, Marie LE LAN, 85 ans
12.11.2010 : Lucien, Yves, Joseph, Marie LE MOËLLIC, 53 ans
14.11.2010 : Henriette, Marie MAHÉ, veuve BAHUON, 75 ans
16.11.2010 : Martial, Guy, Pierre LE CALLOCH, 57 ans

HOMMAGE À FRANÇOIS LE VOUEDEC



Les sapeurs pompiers du centre de secours de Plouay ont été durement éprouvés le 18 août dernier par le décès en service commandé de François Le Vouëdec. Enfant de Plouay, bien connu de tous, très impliqué dans la vie associative de notre commune, François était sapeur pompier volontaire depuis avril 2003 à Plouay et avait, par la suite, intégré le centre de secours d'Hennebont en septembre 2007 après son succès au concours de sapeur pompier professionnel. François avait reçu, en juin dernier, la médaille pour acte de courage et de dévouement des mains du préfet du Morbihan pour son action menée en Haïti. Il a reçu, à titre posthume, la citation à l'ordre de la Nation et les insignes de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur ainsi que la médaille d'or pour acte de courage et de dévouement.



MEILLEURS VŒUX 2011